

POINT D'ETAPE SUR LE PROJET DE STRATEGIE REGIONALE « PAYS DE LA LOIRE 2040 »

Se basant sur diverses initiatives - semaine de la créativité, panels citoyens, ateliers de prospective, ateliers du futur, assises et forum de restitution - le Conseil Régional a établi un document prospectif dénommé « *Pays-de-la-Loire 2040* » et a demandé au CESER d'émettre un avis sur ce document.

En premier lieu, la version fournie au CESER pour émettre cet avis était une version provisoire, très largement remaniée depuis la réflexion de celui-ci !!!

Ensuite, le CESER n'a disposé que d'une dizaine de jours pour établir son document ; il a donc souhaité que celui-ci ne constitue qu'un point d'étape.

CE QUE DIT LE POINT D'ETAPE

Celui-ci se structure autour de trois points :

- l'exercice démocratique que constitue ce processus de prospective ;
- la méthodologie de la démarche régionale ;
- l'identification des enjeux prioritaires à l'horizon de 2040.

Sur l'exercice « démocratique », le document ne remet pas en cause la démarche entamée par la Région mais pointe la nécessité d'évaluation de cette démarche ; il souligne que certaines priorités comme l'emploi ou le développement économique sont absentes des contributions individuelles.

Le CESER indique que la place respective des contributions individuelles et des contributions collectives doit être redéfinie. Les Associations doivent être prises en compte dans la définition des politiques publiques.

Le document pointe le risque de donner trop d'importance aux contributions d'individus qui ne représentent qu'eux-mêmes et précise que la place de la société civile organisée et représentative doit être valorisée.

Le point d'étape souligne également l'absence, dans le document du Conseil Régional, de la question de l'évolution des structures politiques.

Sur la méthodologie de la démarche régionale, le point d'étape précise qu'il s'agit d'une mise en cohérence de l'ensemble des démarches effectuées dans le cadre de la démarche 2040. Il rappelle que le document de la Région ne définit pas les conditions de mise en oeuvre des axes prioritaires et souligne l'absence de références aux ruptures et aux mutations pressenties d'ici 2040.

Le texte de la Région regorge de belles formules toutes faites que le texte du CESER reprend parfois à son compte, à l'image de « *l'héritage des valeurs humanistes comme contrat social* ».

Sur les enjeux à explorer, le texte du CESER pointe la formation tout au long de la vie, en précisant que cette priorité « *nécessitera la coopération de tous les acteurs légitimes en la matière* ».

Il signale aussi que d'autres enjeux sont en retrait ou insuffisamment traités, comme la culture, la santé, les solidarités, la montée de la précarité, l'économie de proximité, le travail, l'emploi, les enjeux financiers ou l'environnement.

Le CESER souhaite enfin que son document soit un point d'étape qui sera prolongé par la nouvelle Assemblée qui s'installera en novembre.

CE QU'À DIT LA CGT – Intervention de Christian DUBOT

Finalement, **pour la CGT, la commande était piègeante** et nous regrettons que, par manque de vigilance, le Bureau ait accepté de présenter dans l'urgence un point d'étape sur une version non définitive du projet de document « Pays de la Loire 2040 » ; aussi, les remarques qu'elle fera ne remettent nullement en cause le travail du Rapporteur et la Chargée d'Etudes.

Néanmoins, s'agissant du texte proposé, celui-ci indique que « *Après avoir participé à l'ensemble des étapes de la démarche de prospective, le CESER présente un point d'étape* ».

Pour la CGT, des membres du CESER ont effectivement participé à des ateliers décentralisés. **Mais nous ne pensons pas que cette participation individuelle signifie contribution du CESER ès-qualité avec mandat clairement défini, sur la base d'une réflexion collectivement élaborée.**

De fait, la démarche proposée – que nous ne récusons pas dans l'absolu – ne le permettait pas mais notre assemblée ne s'est pas donnée les moyens ou n'a pas eu la volonté de construire cette réflexion.

Ainsi, la démarche du Conseil Régional comportait ses propres limites d'exercice comme se révèlent celles de la démocratie contributive dont on nous rabat les oreilles : faut-il que la démocratie soit malade pour qu'elle s'envisage participative ou contributive...

Rarement revendicative soit dit en passant !

Le texte du CESER contient des affirmations qui, pour la CGT, méritent débat, je n'en évoquerai qu'une :

- « *L'héritage des valeurs humanistes comme contrat social est un atout que le CESER s'attache à définir comme un patrimoine culturel et social* »... Ca ne mange pas de pain d'écrire cela mais en terme de contrat social, la CGT se permet d'évoquer Code du Travail et droits des salariés, voire Nouveau Statut du Travail Salarié.

Venons-en maintenant au document du Conseil Régional tel qu'il nous a été communiqué !

« Ces valeurs de bienveillance, de solidarité et de fraternité représentent le socle commun qui fonde le pacte social ligérien ».

- La CGT n'a aucune connaissance des tenants et aboutissants de **ce pacte social qui, de plus, serait fondé sur la bienveillance !!!**

« Rien n'est plus étranger à l'histoire et à la culture des Pays de la Loire que la tentation du populisme ».

- Comme le nuage de Tchernobyl s'est arrêté aux frontières de la France, le populisme – parlons clair, le vote Front National, raciste, xénophobe et antisocial – s'arrêtera aux limites de nos cinq départements ! Pour la CGT, ce genre d'affirmation est dangereux pour la démocratie.

« L'industrie du futur sera celle de l'ingéniosité, de la souplesse et de l'audace »

- Pour la CGT, l'industrie du futur ne peut s'envisager sans revisiter le travail, son contenu, son organisation et ses finalités !

Plus fondamentalement, la CGT interroge notre Assemblée actuelle et future et interpelle le Conseil Régional sur l'intitulé de l'axe 1 : **« Maîtriser notre avenir et réussir ensemble 2040 »** :

- Réussir, quoi ?
- Ensemble, qui ?

Le projet stratégique du Conseil Régional est bien un « *texte de nature politique qui pose les principes d'action publique* » comme le note le texte qui nous est proposé.

Et oui et c'est là que le bât blesse !!!

Car **cette vision politique se garde bien de remettre en cause l'ordre existant :**

- celui qui privilégie le capital au détriment du travail ;
- celui qui privilégie le paiement des dividendes, l'acquisition d'actifs financiers par les firmes au préjudice du développement des qualifications, de la formation, de l'amélioration des conditions de travail ;
- celui qui voit les écarts entre les plus riches et les plus pauvres s'accroître ;
- celui qui s'accommode d'une précarisation d'une part grandissante de sa population ;
- celui qui prône l'excellence quand il est indifférent à l'exclusion sociale et culturelle.

Oui, **ce projet est politique mais d'une politique qui a fait et ne cesse de faire faillite** ; ici, certains ne cessent d'évoquer la dette financière que nous laissons à nos enfants.

Certes !

Mais quid de la dette sociale, environnementale et culturelle que cet ordre existant génère et dont il voudrait ?

Ces questions étant adressées au Conseil Régional, la CGT ne demande pas au Rapporteur d'y apporter réponse et, **ceci étant dit, la CGT ne sanctionnera pas l'avis et ne prendra donc pas part au vote.**

VOTES : L'avis a recueilli 60 voix pour, 6 contre et 14 abstentions.